BARÈME DES HONORAIRES*

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

De Mme SOLIGNAC SONIA

Achat-Vente de Maison, Appartement, Terrain, Garage :

Honoraires TTC charge Acquéreur / Vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Honoraires charge Vendeur pour les mandats Succès

De 1 à 50 000 €	**3 990 €**
De 50 001 à 80 000 €	5 59**0 €**
De 80 001 à 120 000 €	6 5**90 €**
De 120 001 à 250 000 €	5 ,99%
De 250 001 à 400 000 €	4.99 %
Au-delà 400 001 €	3.99 %

Location loi du 6 juillet 1989 (baux conclus depuis le 15/09/2014) :

Honoraires TTC calculés par m² de surface habitable, **dans la limite d'un mois de loyer pour chaque partie**

	Logement situé en zone non tendue		Logement situé en zone tendue		Logement situé en zone très tendue	
	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire	Bailleur	Locataire
Entremise et recherche du locataire	90 € TTC	-	120 € TTC	-	150 € TTC	-
Visites, constitution du dossier, rédaction du bail	8 € / m²	8 € / m²	10 € / m²	10 € / m²	12 € / m²	12 € / m²
Etat des lieux d'entrée	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²	3 € / m²

Gestion locative (en partenariat avec MIG GESTION)

6 % TTC du montant des loyers hors charges encaissés mensuellement

Immobilier Professionnel ou commercial

Honoraires HT calculés sur le PRIX DE VENTE du bien

Achat - Vente de fonds de commerce
1 à 60 000 € : **5 000 € HT**
60 001 à 500 000 € : 8.5 % HT
500 001 à 1 000 000 € : 6 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 5 % HT

Murs commerciaux, bureaux, entrepôts :
1 à 500 000 € : 5.99 % HT (minimum de 5 000 € HT)
500 001 à 1 000 000 € : 4.99 % HT
Au-dessus de 1 000 001 € : 3.99 % HT

Cession de bail :
Honoraires HT : 10 % HT avec un minimum de 5 000 € HT

Location commerces bureaux entrepôt :
Honoraires HT : 9 % sur 36 mois de loyer avec un minimum de 5 000 € HT

Vente d'Immeubles neufs

Honoraires HT à la charge du vendeur calculés sur le PRIX DE VENTE du bien
Honoraires HT : de 3.5 à 9% suivant contrat Promoteurs

Immobilier à usage agricole

Vente de biens à usage agricole :
Honoraires HT à la charge du vendeur
calculés sur le PRIX DE VENTE du bien : 6 %

Location : bail rural
Honoraires HT à la charge du bailleur :
8 % sur 12 mois de loyer *(Rédaction du bail par le notaire)*

* Chaque mandataire est juridiquement indépendant.

Mis à jour le 18/03/2022

BAREME HONORAIRES RESIDENTIEL PP2020.1 (DEROGATOIRE)

Proprietes-privees.com, réseau national immobilier sur internet
fax : 02 40 05 96 72 - email : contact@proprietes-privees.com
SAS au capital de 40 000 €, SIREN n° 487 624 777, code NAF 6831Z
44 Allée des Cinq Continents – Zac Le Chêne Ferré – 44120 VERTOU
Carte professionnelle Transaction et Gestion n° CPI 4401 2016 000 010 388, CCI Nantes-Saint Nazaire
Garantie GALIAN, 89 rue La Boétie, 75008 Paris - n°28137 J - T : 660 000 euros et G : 120 000 euros
RC Pro.MMA Entreprise, sous le n°120.137.405
Tous nos conseillers sont des agents mandataires indépendants détenteurs d'une attestation de la CCI.
0 805 13 00 17 Service & appel gratuits
FNAIM